

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue avant le 15 janvier 2018

Exploitant : MAIRIE Date de l'inspection : 13 décembre 2017
 Site inspecté : Saint-Christol d'Albion (84390), lieu-dit « Le Cros »

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant n'a pas adressé au préfet un mémoire l'informant des travaux effectués sur son installation.

Écart aux dispositions de : l'article R. 512-46-27-III du code de l'environnement.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur



20/12/2017

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Le Maire
Henri BONNEFOY



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Un mémoire détaillé des travaux effectués sur le site est en cours de rédaction.

IP vous sera adressé avec le relevé topo dans les meilleurs délais et au plus tard pour le 30 mars 2018

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : C'Écart sera levé à la réception du mémoire des travaux de réhabilitation.

L'inspection le : 20.01.2018

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 15 janvier 2018

Exploitant : MAIRIE Date de l'inspection : 13 décembre 2017
 Site inspecté : Saint-Christol d'Albion (84390), lieu-dit " Le Cros "

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant n'a pas fourni au préfet un plan topographique du site de stockage à l'échelle 1/500^{ème} qui présente l'ensemble des aménagements du site (côtes GNF) et photos).

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Point 4.3 de l'annexe I de l'arrêté préfectoral n° SI2007-11-21-0010-PREF du 21 novembre 2017.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'inspecteur



8/12/2017

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Le Maire
 Hélène BONNEFOY



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'établissement d'un plan topographique a été sollicité auprès d'un géomètre.
 La prestation sera effectuée en début d'année.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : l'Écart sera levé à la réception du plan requi...

L'inspection le : 20.01.2018



DREAL

Fiche soldée le :